

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1045

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

27 juin 1991 - n° 1045
Hebdomadaire romand
Vingt-huitième année

Les risques d'une négociation dure

Je cherchais en vain une exception à l'applicabilité uniforme des règles de la Communauté. J'ai fini par trouver. Les îles Féroé font partie, avec un statut d'autonomie, du royaume du Danemark qui est membre à part entière de la Communauté. Mais les îles Féroé tout en restant danoises n'ont pas adhéré à la CE. Elles ont négocié avec les Douze un accord bilatéral à forte odeur de poisson. Voilà qui a dû inspirer les Islandais ! Faut-il proposer que la Suisse adhère à l'EEE ou à la Communauté mais pas le canton d'Uri qui négociera seul un accord bilatéral sur le transit alpin sans risque de représailles ?

La négociation, telle que présentée par MM. Delamuraz et Felber aux Chambres fédérales, a changé de front. J'écrivais ici: Quand on débat des questions institutionnelles il y a risque que la solution transactionnelle ne soit pas trouvée. On touche à des questions de principe. Mais les questions concrètes, elles, sont par définition objet de marchandages, donc de plus ou de moins, c'est-à-dire de compromis.

C'est le contraire qui s'est produit. L'institutionnel a été accepté, quoique boiteux: d'une part la Suisse peut faire jouer la règle d'unanimité propre à l'AELE, mais d'autre part un comité mixte de conciliation devra trouver une disposition transactionnelle qui permette l'application de la disposition refusée, à moins que ne soit invoquée une clause de sauvegarde... temporaire !

Accepté avec résignation.

En revanche, les montants à verser aux fonds structurels de la Communauté, l'assouplissement du protectionnisme agricole, le nombre de camions de quarante tonnes autorisés à franchir le Gothard exigent, après le temps réglementaire, des prolongations.

Ce n'est pas sans danger.

Certes l'enjeu est tel qu'il serait étonnant qu'un compromis ne soit pas

trouvé, sauf peut-être sur le transit où le Conseil fédéral a déclaré qu'il ne reculerait plus, décidé à faire comprendre ce que signifie en efforts financiers le percement de deux tunnels alpins voués au trafic européen Nord-Sud. Le risque concerne d'abord la ratification du traité. En exerçant une pression agressive, notamment par la menace de représailles sur d'autres secteurs sensibles (trafic aérien), la Communauté apparaît comme une puissance continentale dominatrice. La Suisse, historiquement, a toujours réagi contre de tels rapports de force. L'intimidation poussée trop loin risque de réveiller l'atavique réflexe de défense.

La marge de manœuvre du Conseil fédéral est dès lors étroite. Il est obligé de se battre opiniâtement en tout cas sur les secteurs sensibles qui touchent l'opinion. Il doit faire la démonstration qu'il a défendu jusqu'au bout l'intérêt national pour faire admettre qu'il a l'autorité morale requise pour recommander l'acceptation du traité. Mais si la lutte est trop acharnée, les citoyens risquent de se considérer comme la vieille garde qui meurt et ne se rend pas, c'est-à-dire qui vote «non».

Ensuite la difficulté de la négociation sur l'EEE va handicaper l'examen d'une adhésion. L'accord bilatéral sur le transit alpin est une exception — d'importance — aux règles communautaires. L'adhésion la remettrait en cause. Or, le parti socialiste, tout en réclamant une adhésion à la Communauté, a déjà fait savoir qu'il ne transigerait pas sur cette question.

Franz Blankart, lors d'un séminaire de presse, déclarait qu'avec le traité sur l'EEE le 80% du travail de rapprochement aurait été effectué. C'est vrai. Mais ce qui comptera, c'est le 20% qui reste. Le Conseil fédéral est dans l'obligation, tout en négociant âprement, de veiller à ce que ce 20% qu'il

AG

(suite à la page 2)